

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARGELLIERS

Séance du jeudi 14 décembre 2023
Délibération n° 2023- 25

Nombre de Membres :

du Conseil Municipal : 13
en exercice : 13
présents : 11
Représentés : 1

Votes :

Pour : 12
Contre : 0
Absentions : 0

Date de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 8 décembre 2023 (par mail)

Date d'affichage de la convocation : vendredi 8 décembre 2023

Présents : Thierry AILLAUD, Pierre AMALOU, Alain FOURNIER, Vincent BOUBAL, Gaëlle ROUX-MENON, Jean-Michel CLAREY, Claudie BERARD, Bernard TREMOULET, Yves LEBORGNE, Catherine DUSCHA, Florence LAUSSEL

Absents : Séverine RAMON

Absents excusés : Valérie GROS

Pouvoirs : Valérie GROS à Claudie BERARD

Secrétaire de séance : Jean -Michel CLAREY

Modification du tableau des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste)

Compte tenu des modifications à apporter sur la carrière de certains agents et compte tenu d'une mise à jour de la durée des emplois, il convient de créer et/ou de supprimer et/ou modifier la durée hebdomadaire des emplois correspondants.

Le Maire propose donc à l'assemblée :

- de supprimer l'emploi d'Adjoint Technique à 18 H par semaine et de créer un emploi d'Adjoint Technique à temps non complet pour une durée de 23 heures par semaine à compter du 1er janvier 2024.
- de supprimer l'emploi d'Adjoint Technique à 22 H par semaine, et de créer un emploi d'Adjoint Technique à temps non complet pour une durée de 24 heures par semaine à compter du 1er janvier 2024.
- de supprimer l'emploi d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe à 28 H par semaine créée par délibération 2020-40 du 26 novembre 2020, et de créer un emploi Adjoint Administratif Principal de 1ère classe à 28 H par semaine à compter du 1er janvier 2024.
- de supprimer l'emploi d'Adjoint technique à temps non complet pour une durée de 27.5 heures par semaine créée par délibération du 26/11/2020,
- de créer un emploi d'ATSEM pour une durée de 27.5 heures par semaine, à compter du 1er janvier 2024.

Le Conseil Municipal de la commune d'Argelliers,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE:

- d'adopter les propositions de monsieur le Maire,
- de modifier le tableau des emplois à compter du 01/01/2024 tel que présenté et annexé à la présente délibération,
- d'inscrire au budget 2024 les crédits correspondants.

Fait à ARGELLIERS, le 15/12/2023

Acte rendu exécutoire

Après envoi en préfecture le

Après affichage le

Le Secrétaire
Jean Michel CLAREY



Le Maire
Pierre AMALOU



ANNEXE DELIBERATION 2023- 25

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE D'ARGELLIERS AU 01/01/2024

Date de délibération	Grade	Cat	Durée du poste	Statut	Vacant O/N
Filière Administrative					
14/12/2023	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	28h	Titulaire	N
06/12/2018	Adjoint administratif	C	35h	Titulaire	N
	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	35h	Titulaire	N
Filière Technique					
14/12/2023	Adjoint Technique	C	23h	Titulaire	N
14/12/2023	Adjoint Technique	C	24h	Titulaire	N
26/11/2020	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	27h30	Titulaire	N
07/07/2022	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	35h	Titulaire	N
08/07/2021	emploi non permanent accroissement saisonnier d'activités	C	35h	Non Titulaire	N
24/11/2016	Agent de maîtrise	C	35h	Titulaire	N
28/09/2023	Vacataire	C		Non Titulaire	N
Filière Sanitaire et Sociale					
14/12/2023	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles	C	27h30	Titulaire	N